

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-CRICQ-CHALOSSE**

**REUNION DU MERCREDI 15 JANVIER 2020**

\*\*\*\*\*

**Convocation du 30 décembre 2019**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Décision Modificative
- 2) Renouvellement contrat CNP
- 3) Renouvellement contrat ADAFL
- 4) Approbation du SDIS
- 5) Approbation tarif convention la Poste pour 2019
- 6) Contrats Poste et Mairie
- 7) Questions diverses

**L'an deux mil vingt et le quinze janvier, à vingt heures et trente minutes,**

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Aimée LABORDE, Maire.

**Présents :** Aimée LABORDE, Sandrine GAVELLE, Rosine BATS, Nadine THIBAudeau, Sylvie LABORDE, Alain DUFAU, José DUPOUY, Rémi LASSALLE, Fabien DUFAU, Jean-Michel COMMARRIEU, Jean-Charles DANDIEU, Thierry DUFAU et Olivier GAULIN.

**Procuration :** -

**Secrétaire de séance :** Fabien DUFAU.

**20 h 34 : DEBUT DE LA REUNION**

La réunion commence par la lecture du compte-rendu de la dernière réunion, par M. Rémi LASSALLE et la signature par les membres du Conseil municipal présents.

### **1 – Décision Modificative**

Dans le but de régulariser les frais d'étude de 2016, pour les travaux réalisés pour l'accessibilité handicapés de la mairie, nous devons effectuer une décision modificative pour enregistrer l'opération d'ordre :

Chapitre 21, compte 21318 : Autres bâtiments publics	- 1 340,40 €
Chapitre 20, compte 2031 : Frais d'étude	+1 340,40 €

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

**VOTE : 13 POUR, à l'unanimité**

### **2 – Renouvellement contrat CNP**

Chaque année, nous devons renouveler la convention de la CNP (Contrat National Professionnel) pour valider l'assurance de nos agents titulaires.

Pour 2019, elle s'élevait à 2 621,68 €  
Pour 2020, elle sera de 2 888,55 €

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

**VOTE : 13 POUR, à l'unanimité**

### **3 – Renouvellement contrat ADACL**

Pour l'instruction des dossiers d'urbanisme : certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, etc., la commune fait appel au service d'instruction de l'ADACL (Agence d'aide départementale aux collectivités), le service de l'Application des droits du sol (ADS).

Une convention a été signée que nous devons renouveler en 2020, et ce, pour les trois prochaines années.

Le coût du service ADS depuis 2017, s'établit de la façon suivante :  
Part relative à la population en vigueur : 2,5 € / habitant  
+ part relative aux actes instruits en 2019 : 70 € / actes pondérés.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

**VOTE : 13 POUR, à l'unanimité**

#### **4 – Approbation du SDIS**

Comme chaque année, la commune doit verser des contributions communales au SDIS (Service départemental d'incendie et de secours).

Alors que la contribution de 2019 s'élevait à 10 249,59 €, elle est pour 2020, de 10 154 €.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

**VOTE : 13 POUR, à l'unanimité**

#### **5 – Approbation tarif convention la Poste pour 2019**

La somme allouée par la Poste, en 2019, pour la tenue de l'agence postale communale est de 1 169 € par mois pour un total de 14 028 €.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

**VOTE : 13 POUR, à l'unanimité**

#### **6 – Contrats Poste et Mairie**

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de pérenniser le poste de Mme Marie LESCLAUZE, secrétaire de mairie à 35 heures.

La secrétaire conservera son poste de 4 heures semaine pour le SIVU et les heures restantes seront réparties entre le secrétariat de mairie et l'agence postale communale.

Les heures diminuées à Mme Célia MOULIA, seront réorganisées dans le cadre du SIVU.

Le conseil doit se prononcer.

**VOTE : 13 POUR, à l'unanimité**

#### **7 – Questions diverses :**

CANTINE : Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une réhabilitation de la cantine de Saint-Cricq-Chalosse est à prévoir rapidement suite à un contrôle de la DDCSPP (Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations), dans le cadre du SIVU.

SITE INTERNET COMMUNAL : La capacité de stockage des fichiers informatiques est atteinte et même dépassé. Nous devons mettre à l'ordre d'un prochain conseil le choix d'une formule d'abonnement supérieure pour avoir un espace de données plus confortable.

SCCA : L'assemblée générale de la SCCA aura lieu le 7 février à 19 h.

Cette association a demandé une autorisation de prévoir dans le local de la Musique, un point boisson pour les 15 et 22 mars.

Mme le maire se propose de se renseigner avant d'attribuer cette autorisation.

VENTE TERRAINS ET GRANGE : Le mardi 14 janvier dernier, le géomètre, M. LAMARQUE, est venu mesurer les deux parcelles situées à l'entrée du bourg du village (dont une avec la grange) que la commune souhaite mettre en vente prochainement. Le bornage sera bientôt prêt.

**22h53 : LA SEANCE EST LEVEE**

<b>Aimée LABORDE</b>	<b>Alain DUFAU</b>	<b>Rosine BATS</b>	<b>José DUPOUY</b>	<b>Fabien DUFAU</b>
<b>Jean-Michel COMMARIEU</b>	<b>Jean-Charles DANDIEU</b>	<b>Thierry DUFAU</b>	<b>Olivier GAULIN</b>	<b>Sandrine GAVELLE</b>
<b>Sylvie LABORDE</b>	<b>Rémi LASSALLE</b>	<b>Nadine THIBAUDEAU</b>		